



[Sommaire

- [Qu'est-ce qui influence le rendement d'un contrat Assurance vie?](#)
- [NoGo: une assurance annulation pour une année de voyages!](#)
- [Le statut INAMI 2006 du kinésithérapeute](#)
- [Tout savoir sur votre Association](#)
- [Trucs et Astuces](#)

[Qu'est-ce qui influence le rendement d'un contrat Assurance vie ?

Suite à l'envoi des avenants annuels, vous avez posé beaucoup de questions à ce sujet. Voici une revue des principaux facteurs qui ont une influence sur le rendement d'un contrat d'assurance vie.

[Plus d'infos?](#)

[Une assurance annulation pour une année de voyages

Un voyage représente souvent un investissement financier que l'on a envie d'apprécier à sa juste valeur. Voilà pourquoi Europ Assistance vous propose l'assurance annulation de voyage annuelle NoGo à un tarif avantageux.

Vous disposez déjà d'une assistance annuelle chez Europ Assistance? Dans ce cas, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel!

[Plus d'infos?](#)

[Statut Inami 2006

Bonne nouvelle: l'AR reprenant le montant du statut INAMI 2006 des kinésithérapeutes a été publié: comme annoncé par KINELIFE, il sera bien de 900 EUR, soit une augmentation de 12,5%.

Si vous avez introduit votre demande à temps, ce montant sera versé par l'INAMI sur votre contrat pension complémentaire KINELIFE en fin d'année.

[Plus d'infos?](#)

[Une évolution au service de chacun

Vous souhaitez en savoir plus sur l'évolution du groupe CPP ces dernières années? Consultez la brochure qui a déjà été adressée à tous les membres.

[Plus d'info?](#)

TRUCS ET ASTUCES

o **Fin d'études et allocations familiales.**

La nouvelle réglementation est la suivante:

- Le droit aux allocations familiales est préservé pour les étudiants qui travaillent moins de 240 h par trimestre au cours des 1°, 2° et 4° trimestres. Attention, si un jeune étudiant dépasse ce quota, il devra rembourser les allocations de l'ensemble du trimestre!
- Pendant le 3° trimestre, l'étudiant peut travailler sans limitation si il reprend des études pour l'année académique suivante;
- Après sa dernière année d'études, les allocations sont accordées à l'étudiant qui ne travaille pas plus de 240 heures pendant le 3e trimestre. S'il travaille plus de 240 heures, les allocations familiales sont supprimées à partir du 1 juillet. Si un jeune diplômé sait qu'il va travailler plus que ces 240 heures (environ 1,5 mois plein-temps), il est préférable de le signaler à la caisse d'allocations familiales qui cessera immédiatement le paiement.

o **Indépendantes et maternité.**

Depuis le 1er juillet 2007, la période de maternité pour une indépendante est de 8 semaines (au lieu de 6 auparavant) mais peut, au choix de la titulaire, être limitée à 6 ou 7 semaines. Ces 8 semaines sont prolongées d'une semaine en cas de naissance multiple.

Le montant de l'allocation de maternité octroyée s'élève à 347,11 EUR pour chaque semaine indemnisée.

D'autre part, une autre amélioration a été apportée à la situation des indépendantes qui reprennent leur activité après leur congé de maternité : le nombre de titres services qui leur est alloué passe de 70 à 105. La valeur de ces titres services ne doit pas être reprise dans la déclaration fiscale et n'est donc pas fiscalisée.

o **Constat d'accident à l'amiable - [mode d'emploi](#).**

Comme toutes les assurances, on ne peut que vous souhaiter que vous ne deviez jamais faire appel à votre assurance voiture, mais, si cela devait vous arriver, autant éviter certaines erreurs qui peuvent coûter cher.

Vous avez des questions ? Contactez-nous en [cliquant ici](#)



info@kinelife.be

Editeur responsable : Nico Lodewijks, Rue Archimède 61, 1000 Bruxelles
CPP - Association d'Assurances Mutuelles
Compagnie d'assurances sur la vie agréée sous le n° 0809
Kinelife – Département réservé aux kinésithérapeutes
Archimedex - Intermédiaire d'assurances agréé sous le n° 42573
[Clause vie privée](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir le CPPenews,
cliquez sur "leave mailing list" en dessous de cette newsletter.